

## Deleplanque et Saaten-Union unissent leurs forces sur le marché français

10/09/2021 | SG • Terre-net Média

Les relations entre Deleplanque et Saaten-Union sont historiques. Le 9 septembre 2021, les deux entreprises ont officialisé leur décision de regrouper leurs activités commerciales sur l'Hexagone, sous la bannière "Réseau Deleplanque - Saaten-Union".



De gauche à droite : Rémi Lefebvre, directeur général de Saaten-Union, et Eric Verjux, président du groupe Deleplanque. (©Deleplanque et Saaten-Union)

« **D**e nombreuses coopérations existent depuis plus de 50 ans, tant en production qu'en développement commercial. Depuis 2018, le groupe **Deleplanque** est également devenu membre de **Saaten-Union** par le biais de sa filiale allemande Strube Research. La collaboration entre Deleplanque et Saaten-Union franchit aujourd'hui une nouvelle étape », expliquent les deux entreprises semencières dans un communiqué commun.

Face aux multiples challenges à venir, elles ont fait le choix d'unir leurs forces avec « une **offre variétale et de services globale** pour la France portée juridiquement par Deleplanque ». Concrètement, cela va conduire à la « constitution d'une gamme complète et élargie de génétiques de premier plan, allant de la **betterave sucrière** aux **différentes céréales** (blé, orges d'hiver et de printemps, seigle, triticale, avoine, épeautre), en passant par les **intercultures** ; et avec l'ambition de l'étendre à de nouvelles cultures (pois chiches, soja, haricot, tournesol), ou de renforcer les perspectives sur des marchés émergents, **méthanisation** notamment ».

« Je me réjouis de cette association entre nos deux entreprises 100 % semencières qui portent les mêmes valeurs de proximité et d'innovation », a déclaré Rémi Lefebvre, directeur général de Saaten-Union France. « Cette association a tout son sens et elle va nous permettre d'apporter un meilleur service à nos clients pour l'ensemble des cultures de la rotation », a ajouté Eric Verjux, président du groupe Deleplanque.

« Les activités de la filiale de Deleplanque spécialisée dans les semences potagères, van Waveren, ainsi que celles des sites de production Deleplanque à Villefollet (Deux-Sèvres), Manosque (Alpes de Haute-Provence) et Lierville (Loir-et-Cher) n'entrent pas dans le périmètre de cet accord et continuent leur développement de manière inchangée. »